Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 39 (2002)

Heft: 1502

Artikel: La réduction impossible

Autor: Danesi, Marco

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1008401

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La réduction impossible

L'initiative de l'Union Syndicale Suisse, lancée en 1998, «Pour une durée du travail réduite» sera soumise au vote du peuple le 3 mars. Que reste-t-il d'un projet dans l'air du temps, bousculé par la conjoncture?

initiative de l'Union syndicale suisse (USS) a pour but principal de réduire progressivement à 1872 heures annuelles le temps de travail maximal pour tous les travailleurs. Plus précisément, elle assouplit l'organisation horaire à travers son annualisation; limite à 48 heures la durée de travail hebdomadaire, heures supplémentaires comprises (100 par an au plus); prévoit des incitations finan-

La peur de re-

que les maux, la

conservation ras-

surante du statu

de briser son élan

quo, risquent

mèdes pires

cières pour les entreprises se conformant sans délai au nouveau régime; garantit le maintien du salaire jusqu'à un revenu mensuel brut de 7200 fr.; encourage l'égalité de traitement du personnel à temps partiel et des femmes.

L'initiative souhaite ainsi lutter contre le chômage, assurer une répartition en temps libre des gains de productivité et améliorer globalement la qualité de vie de la population.

Actuellement, la Loi sur le travail établit un plafond de 45 heures par semaine, 50 pour certains secteurs (transports publics et agriculture, par exemple). La moyenne hebdomadaire effective est de 41,8 (la plus élevée en Europe après celle de la Grande-Bretagne). Elle était de 47,9 en 1946.

L'initiative poursuit le combat engagé au lendemain de la première guerre mondiale avec l'obtention de la semaine de 48 heures (Loi sur les fabriques de 1919). Elle est aussi l'héritière de deux autres tentatives de ramener la semaine de travail à 40 heures, une du POCH (progressistes suisses) et l'autre de l'USS, repoussées respectivement en 1976 et en 1988. Plus généralement, elle est issue du déclin de la primauté du travail rapportée à l'ensemble de la vie qui aboutit à la question du

temps libre (voir édito).

Le Conseil fédéral dans son message de juin 2000 a recommandé le rejet de l'initiative, suivi par les deux Chambres fédérales.

Si la droite a manifesté son hostilité de façon compacte et

univoque, les réactions de la gauche ont été contradictoires.

Camp contre camp

Du côté des opposants, on a élaboré une argumentation fondée sur la corrélation entre croissance économique et accroissement de l'emploi. L'aménagement du temps de travail est l'affaire des partenaires sociaux et la résolution du chômage procède de la dynamique interne du marché. Par ailleurs, on agite les spectres de l'augmentation des prix et de la recrudescence du travail au noir. Pour finir avec la crainte d'une

restriction ultérieure de la liberté d'entreprendre et de contracter.

Dans ce contexte, le renvoi à la concertation et aux conventions collectives est surprenant alors qu'elles connaissent une diffusion calamiteuse (en 1994 seuls 37% des salariés en bénéficiaient, alors qu'en Allemagne le taux atteint 90%) et le désaveu constant du patronat.

C'est pourquoi le camp favorable à l'initiative réclame des conditions de travail plus respectueuses des droits des travailleurs. La fluctuation du chômage et la répartition de la richesse, contrairement à la croyance technocratique, ne dépendent pas seulement du produit intérieur brut et de la croissance, mais également d'une action volontaire des gouvernements. La raison d'être fondamentale de l'initiative réside dans la certitude que seule une réglementation, non négociée, des rapports de travail garantit leur équité et la justice sociale qui en découle.

De son côté, l'opposition déclarée à gauche par le POP et par une frange du mouvement syndical redoute l'annualisation de l'horaire, synonyme de flexibilité néo-libérale. Elle craint les abus du travail sur appel et le glissement vers une semaine effective de 48 heures.

Or, les positions, certes généreuses dans le cas de l'USS (un certain réalisme aurait opté pour l'introduction de la se-

maine de 40 heures) ou frileuses du côté des adversaires de l'initiative, relèvent d'une conflictualité plus idéologique que politique (les lois de l'économie opposées aux lois de l'Etat). La confrontation entre patronat et FTMH lors du renouvellement de la convention collective en 1998 avait tourné court en raison d'une polarisation semblable. Le rapport de force défavorable au mouvement syndical et son désarroi face à l'intransigeance de l'adversaire l'avait poussée dans la rue, vers son échec.

Le statu quo est plus rassurant

De plus, le sort de l'initiative semble scellé par une conjoncture économique et historique plutôt trouble. Lors de son lancement, la situation bien que mauvaise était claire. La récession était à son comble. Le chômage florissait. La réduction du temps de travail pouvait attirer tous les espoirs. Maintenant, un changement trop radical, la peur de remèdes pires que les maux, la conservation rassurante du statu quo, risquent de briser son élan quelque peu ébranlé par le temps.

Sources: Message du Conseil fédéral (www.admin.ch); site internet de l'USS (www.uss.ch); du comité contre l'initiative (www.36heuresnon.ch); Hans-Peter Kriesi, Le système politique suisse, Economica, Paris, 1998.